

Infos 28 juillet de la prefeture

Bonsoir,

Ce matin, en rentrant de la randonnée sur le périmètre du Parc d'attraction avec Cathy, Eric, Christophe et Christine, j'ai trouvé dans ma boîte mail, le courrier du défenseur des droits m'invitant à envoyer nos courriers adressés au Préfet et au Sous-préfet à Mme KOUI-CASTRO, du bureau de l'expertise juridique et du contentieux à la Préfecture. Ce que j'ai fait immédiatement, en vous mettant en copie mon courrier.

Vers 17 h 00, cette personne m'a contacté au téléphone pour comprendre pour quelle raison nous avons demandé au Préfet l'ouverture d'une concertation puisqu'elle avait été organisée comme il se devait par la Mairie en juillet 2021. Je lui ai expliqué que l'idée nous avait été soufflée par Mme Bello que nous avions été voir pour qu'une nouvelle concertation soit ouverte sous l'égide du Préfet pour reprendre les points litigieux et examiner en les mettant en parallèle, le projet du Maire et le projet alternatif proposé par notre association. Et que c'est à cette demande que nous n'avions jamais reçu de réponse. De même, du côté de la Sous-préfecture, nos demandes de rencontre avec le Sous-préfet pour lui exposer nos craintes n'avaient jamais reçu de réponse.

Elle m'a assuré qu'elle va demander à ce dernier de nous recevoir rapidement, d'autant qu'il a remplacé l'ancien sous-préfet depuis le mois de mai et qu'il est moins « impliqué » dans le projet de la mairie par rapport à son successeur.

Deuxièmement, elle m'a fait savoir que le Projet de « Parc du Volcan » était encore en cours d'instruction au niveau des services préfectoraux et qu'il était particulièrement épineux. Elle a dit qu'ils n'étaient pas naïfs devant découplage artificiel des tyroliennes et du par cet que ça aura des impacts dans la décision du Préfet. Elle m'a dit aussi qu'ils étaient parfaitement conscients des remous qu'il provoquait au niveau de la population et que pour cette raison, l'instruction serait très fouillée. Elle m'a aussi laissé entendre que, sur décision préfectorale, il y aurait bien une **Enquête publique et non une Concertation par voie électronique, avec désignation d'un Commissaire enquêteur qui fournira son rapport.**

Je lui ai parlé de l'autorisation de défricher le Piton Dugain qui aurait été délivrée par l'ONF. Elle a semblé très surprise. Elle va faire des investigations pour savoir ce qu'il en est et me tiendra au courant.

On ne lâche rien !!!

M. Gilbert La Porte

33, rue Bory de Saint Vincent